

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2022

Délibération n°22-12-02

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20221215-22_12_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

Affichage : 20/12/2022

L'an deux mille vingt-deux et le 15 décembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Malleval sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de membres en exercice : 35
- Nombre de membres présents : 27
- Nombre de votants : 32
- Quorum : 18
- Date de la convocation : 07 décembre 2022

Objet : Finances - Décisions modificatives

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

- BESSEY : M. Charles ZILLIOX -
- LA CHAPELLE-VILLARS : M. Jacques BERLIOZ -
- CHAVANAY : M. Patrick MÉTRAL, Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN, Mme Brigitte BARBIER (*Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET*) -
- CHUYER : Mme Béatrice RICHARD (*Pouvoir de M. Philippe BAUP*) -
- LUPÉ : M. Farid CHERIET -
- MACLAS : M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
- MALLEVAL : Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
- PÉLUSSIN : M. Michel DEVRIEUX (*Pouvoir de Mme Agnès VORON*), M. Stéphane TARIN (*Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE*) -
- ROISEY : M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
- SAINT-APPOLINARD : Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
- SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : M. Jean-Louis POLETTI (*Pouvoir de Mme Sylvie GUISET*) -
- SAINT-PIERRE-DE-BOEUF : M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
- VÉRANNE : M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
- VÉRIN : Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

- CHAVANAY : M. Jean-Baptiste PERRET (*Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER*) -
- CHUYER : M. Philippe BAUP (*Pouvoir à Mme Béatrice RICHARD*) -
- PÉLUSSIN : Mme Franceline COMAS, Mme Agnès VORON (*Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX*), Mme Martine JAROUSSE (*Pouvoir à M. Stéphane TARIN*) -
- SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : Mme Sylvie GUISET (*Pouvoir à M. Jean-Louis POLETTI*) -

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

- PÉLUSSIN : M. Jean-François CHANAL, Mme Corine ALLIOD-KOERTGE.

M. le vice-président explique qu'il est nécessaire de modifier les écritures du BP 2022.

DM n°3 Budget général

Les éléments suivants doivent être pris en compte :

- Intégration des études ViaRhôna du chapitre 20 au chapitre 21,
- Annulation pour trop facturé sur exercice antérieur à la SPL.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20221215-22_12_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

Affichage : 20/12/2022

DM 3 budget Général

section	chapitre	compte	Libellé	BP 2022	DM 1	DM 2	DM 3	Total Budget 2022
DI	041	2151	Réseaux de voirie	0,00 €			1 000,00 €	1 000,00 €
RI	041	2033	Frais d'insertion	0,00 €			1 000,00 €	1 000,00 €
DF	67	673	Annulation de titres sur exercices antérieurs	1 000,00 €			1 000,00 €	2 000,00 €
DF	022	022	Dépenses imprévues	40 000,00 €		-36 000,00 €	-1 000,00 €	3 000,00 €

DM n°3 Budget déchets ménagers

Les éléments suivants doivent être pris en compte :

- Intégration des études de la déchèterie du chapitre 20 au chapitre 23.

DM 3 Déchets ménagers

section	chapitre	compte	Libellé	BP 2022	DM 1	DM 2	DM 3	DM 4	Total Budget 2022
DI	041	2312	Terrains	0,00 €			54 000,00 €		54 000,00 €
RI	041	2031	Frais d'études	0,00 €			54 000,00 €		54 000,00 €

DM n°3 Budget Eau

Les éléments suivants doivent être pris en compte :

- Intégration des études suite au schéma directeur d'eau potable du chapitre 23 au chapitre 20.

DM 3 budget Eau

section	chapitre	compte	Libellé	BP 2022	DM 1	DM 2	DM 3	Total Budget 2022
DI	20	2031	Frais d'études	91 019,11 €			80 000,00 €	171 019,11 €
RI	20	2051	concessions et droits assimilés	0,00 €			11 500,00 €	11 500,00 €
RI	23	2315	Installations en cours				68 500,00 €	68 500,00 €

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver ces décisions modificatives.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Approuve la décision modificative n°3 du budget général,
- Approuve la décision modificative n°3 du budget déchets ménagers,
- Approuve la décision modificative n°3 du budget eau.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20221215-22_12_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

Affichage : 20/12/2022

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

cu

Secrétaire de séance



Patrick MÉTRAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20221215-22_12_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

Affichage : 20/12/2022